



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8849^e séance

Jeudi 2 septembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Byrne Nason (Irlande)

Membres :

Chine	M. Geng Shuang
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Inde	M. Raguttahalli
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Aougi
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Prince
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2021/764)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Tirumurti et à toute son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/764)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne, la représentante de la République islamique d'Iran et le représentant de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2021/764, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 août 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de leur fournir des informations sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Toujours conformément à la pratique établie, j'ai eu le 31 août, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers événements et connaître son point de vue sur la question.

La capacité du Secrétariat technique de l'OIAC à se déployer en République arabe syrienne reste soumise à l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Néanmoins, le Secrétariat technique reste prêt à reprendre les déploiements. En dépit des restrictions de déplacement qui sont toujours en vigueur, le Secrétariat technique de l'OIAC a pu poursuivre, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts afin de clarifier toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne à l'OIAC. Dans ce contexte, le Secrétariat technique de l'OIAC reste d'avis que la République arabe syrienne doit déclarer tous les agents de guerre chimique produits et/ou transformés en armes dans l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour produire de telles armes et/ou transformer des produits chimiques en armes chimiques.

J'ai été avisée que, le 9 août, l'autorité nationale syrienne a été informée par le Directeur général de l'OIAC de son intention de déployer une Équipe d'évaluation des déclarations à Damas, du 2 au 17 septembre, pour mener la vingt-cinquième série de consultations. Toutefois, le 16 août, l'autorité nationale syrienne a demandé que la prochaine série de consultations se tienne en octobre 2021, après la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

La pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle pour régler les questions en suspens. Comme cela a été souligné à maintes reprises, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont toujours pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC continue d'estimer qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques.

Comme précédemment annoncé, le Secrétariat technique de l'OIAC prévoit toujours de mener en 2021 deux séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya. La conduite des inspections dans ces installations dépend toujours de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne le produit chimique visé au tableau 2 qui a été découvert dans les installations du CERS à Barzé, en 2018, on m'a fait savoir que la République arabe syrienne n'avait pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques pour permettre au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

J'ai été informée que le Directeur général de l'OIAC a désigné un représentant chargé d'entamer les préparatifs de la réunion en personne proposée entre le Directeur général et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne. J'ai également été informée que le nouveau Chef adjoint de la Mission de la République arabe syrienne auprès de l'OIAC a été désigné par le Ministre des affaires étrangères comme point de contact responsable de l'organisation de cette éventuelle réunion. L'objectif de la réunion entre le Directeur général et le Ministre est d'avoir une discussion de fond complète et axée sur les résultats concrets portant sur les évolutions pertinentes et la voie à suivre concernant les activités mandatées du Secrétariat technique de l'OIAC en République arabe syrienne. J'espère que cette réunion sera l'occasion de renforcer le dialogue et la coopération entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme je l'ai indiqué à la séance du Conseil de sécurité tenue le 4 août (voir S/PV.8830), l'autorité nationale syrienne a informé le Secrétariat technique de l'OIAC d'une attaque qui a eu lieu le 8 juin et qui visait une installation militaire abritant une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée. L'autorité nationale syrienne a également signalé la destruction de deux cylindres de chlore liés à l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018.

Dans sa réponse à l'autorité nationale syrienne, le Secrétariat technique de l'OIAC a demandé des informations supplémentaires concernant les dommages causés au site déclaré, étant donné qu'ils sont liés à une question en suspens récemment ouverte par l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le Secrétariat technique de l'OIAC a en outre rappelé qu'à sa précédente inspection des deux cylindres, en novembre 2020, ceux-ci avaient

été entreposés et inspectés sur un autre site déclaré, à environ 60 kilomètres de l'endroit où ils auraient été détruits le 8 juin. Le Secrétariat technique de l'OIAC a également rappelé qu'il avait précédemment informé la République arabe syrienne qu'elle ne devait pas ouvrir, déplacer ou modifier les conteneurs ou leur contenu de quelque manière que ce soit sans demander le consentement écrit préalable du Secrétariat technique.

Je crois comprendre que, jusqu'au signalement de leur destruction, l'autorité nationale syrienne n'a pas informé le Secrétariat technique de l'OIAC que les cylindres avaient été déplacés vers un nouvel emplacement. En conséquence, dans sa note verbale du 15 juillet, le Secrétariat technique de l'OIAC a demandé à la Syrie de fournir toutes les informations pertinentes concernant le déplacement des deux cylindres et de tout reste de leur destruction.

Je note que la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne « divers incidents ». D'éventuels déploiements supplémentaires de la mission dépendront de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Il me semble comprendre que, depuis la publication de son deuxième rapport en avril, l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les incidents pour lesquels la mission d'établissement des faits a déterminé que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne. L'Équipe publiera de nouveaux rapports en temps voulu, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne la décision intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne » (C-25/DEC.9) adoptée le 21 avril, j'ai été informée que la République arabe syrienne n'avait mené à bien aucune des mesures énoncées au paragraphe 5 de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil exécutif. J'invite donc de nouveau la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

L'emploi d'armes chimiques est totalement inacceptable et constitue une violation grave du droit international. Quelles qu'elles soient, les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. À défaut, nous permettons que les armes chimiques soient employées en toute impunité, ce qui ne doit pas être toléré. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question et qu'ils renforceront la norme fondamentale interdisant l'emploi de ces armes effroyables. La vitalité et la crédibilité de l'architecture de désarmement et de non-prolifération au sens large en dépendent. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à apporter tout le concours et l'assistance qu'il est en mesure de fournir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Puisqu'il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je tiens, pour commencer, à remercier la délégation indienne d'avoir présidé le Conseil en août, et présenter tous mes vœux de succès à l'Irlande, qui préside le Conseil ce mois.

Ce mois-ci, précisément, cela fera un an que le Conseil a commencé à discuter de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) en format public. Au cours de cette période, c'est un format qui a donné des discussions efficaces sur le dossier chimique syrien. La transparence revêt une importance particulière au regard de la question des armes chimiques syriennes, compte tenu de la politique menée par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ces dernières années. Nous tenons à remercier M^{me} Nakamitsu de son exposé sur le quatre-vingt-quinzième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2118 (2013) (S/2021/764, annexe). Malheureusement, comme par le passé, ce document est très déséquilibré.

Nous sommes particulièrement indignés par les aspects sur lesquels le rapport se focalise délibérément, comme sa précédente édition, concernant l'incident de la frappe aérienne survenue le 8 juin sur une installation chimique déclarée en Syrie. Cette frappe aérienne a détruit deux cylindres liés à l'incident qui s'est produit à Douma en avril 2018. Le rapport ne contient toujours pas

d'évaluation de la frappe aérienne elle-même, attaque patente menée sur le territoire d'un État souverain, pas plus qu'on n'y évoque une réaction du Secrétaire général ou du Bureau des affaires de désarmement.

Pendant la dernière séance sur la question (voir S/PV.8830), nos collègues occidentaux aussi ont soigneusement éludé la question de la frappe aérienne elle-même, préférant ne s'attarder que sur le fait que les Syriens auraient déplacé les cylindres. Même si c'était le cas – et la délégation syrienne a fourni des éclaircissements exhaustifs sur cette question durant la dernière séance –, cela justifierait-il de recourir à la force armée contre un État souverain ? Nous préconisons de nous demander qui pourrait bénéficier de cette frappe aérienne et de l'élimination de preuves matérielles cruciales pour l'enquête sur l'incident de Douma.

En toute logique, ce ne sont assurément pas les Syriens qui, à l'instar de la Russie, appellent le Secrétariat technique de l'OIAC à mener une enquête objective. En revanche, ceux qu'une enquête n'intéresse pas, ceux que les preuves de la manipulation du tristement célèbre rapport de la mission d'enquête embarrassent, ceux-là ont à l'évidence tout à gagner de la destruction des cylindres.

Le plus frappant, dans le rapport, est la surabondance de détails sur des sujets purement techniques, comme la question des visas. Cela donne l'impression que, à défaut de preuves tangibles de violations de la Convention sur les armes chimiques par Damas, le Secrétariat technique se raccroche à toutes les subtilités d'usage dans les interactions bilatérales, en essayant de les présenter comme un exemple de l'intransigeance syrienne. Dans le même temps, le rapport a manifestement du retard sur l'évolution de la situation et omet de mentionner les réponses de la partie syrienne, ce qui donne l'impression que les retards sont le seul fait de la Syrie. Par exemple, rien n'est dit sur le fait que c'est le Directeur général de l'OIAC qui a initié le report à une date ultérieure du prochain cycle de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, en déclarant publiquement que les mois d'été en Syrie rendent inconfortable le déploiement d'inspecteurs sur le terrain.

Je tiens à souligner que la partie syrienne, malgré la pression sans précédent qu'elle subit et la politique du deux poids, deux mesures que mène le Secrétariat technique de l'OIAC, continue de s'acquitter de bonne foi de ses obligations au titre de la Convention, ne refuse pas de coopérer et montre la volonté politique nécessaire pour poursuivre le dialogue avec les responsables

du Secrétariat technique, et ce, à un haut niveau. Nos collègues syriens sont d'ailleurs prêts à faire un point sur toutes ces questions au Conseil aujourd'hui.

Enfin, il est pour le moins surprenant que, pour appuyer un certain nombre de conclusions antisyriniennes, le rapport fasse une nouvelle fois référence aux propos tenus en juin au Conseil de sécurité par le Directeur général de l'OIAC, M. Fernando Arias (voir S/PV.8785). Nous avons maintes fois appelé l'attention du Conseil sur les nombreuses incohérences et distorsions directes, notamment en transmettant au Conseil à cet égard les documents publiés sous les cotes S/2021/641 et S/2021/588. Nous appelons le Conseil à examiner ces documents attentivement. Nous comptons également sur les dirigeants de l'OIAC pour nous fournir des explications détaillées dans le prochain exposé qu'ils présenteront au Conseil de sécurité, en espérant que ce soit bientôt.

Nous estimons que la racine de tous les problèmes actuels concernant le dossier chimique syrien est que nos collègues occidentaux en ont fait depuis longtemps un instrument pour punir les autorités de Damas, qu'ils considèrent comme indésirables. Il est donc inutile de tenter d'y trouver quoi que ce soit qui soit lié à l'emploi ou non d'armes chimiques en Syrie, ou aux questions de non-prolifération d'armes chimiques.

Malheureusement, le Secrétariat technique de l'OIAC est devenu le conduit de cette politique sans scrupules et a transformé cette organisation, au départ gardienne indépendante et impartiale de la Convention, en un outil pour punir ceux qui déplaisent à certains États ou qui ne les laissent pas poursuivre leurs objectifs géopolitiques. Il s'agit d'une tendance dangereuse à la politisation de l'OIAC, et elle est de plus en plus évidente au fil des mois.

Il existe de plus en plus de preuves des violations flagrantes et intentionnelles de la Convention par le Secrétariat technique. Le meilleur exemple en sont les cas de manipulation durant la préparation du fameux rapport sur Douma de 2018. Malgré les exhortations des États Membres et de la communauté internationale, les dirigeants du Secrétariat technique n'ont pas l'intention de les corriger, d'après ce que nous constatons.

Les activités de l'Équipe d'enquête et d'identification illégitime, dont la création a été rudement imposée par l'intermédiaire du Conseil exécutif de l'OIAC, en violation du principe de consensus et de l'article XV de la Convention, se situent dans le même esprit. Ses

résultats ne peuvent pas résister à un examen minutieux, parce qu'ils sont politiquement subjectifs, factuellement inexacts et incompréhensibles du point de vue technique, et parce que la méthodologie utilisée dans ce cas et par la Mission d'établissement des faits viole la Convention en ce qui a trait aux principes qui encadrent les enquêtes, en particulier en ce qui concerne la collecte des preuves et leur préservation. L'objectif de l'Équipe d'enquête et d'identification n'est pas de recréer un tableau fidèle des événements, mais plutôt de le faire concorder avec la conclusion que Damas est en faute – en d'autres termes, pour exécuter une directive politique. Nous rejetons donc les conclusions figurant dans les rapports publiés par l'Équipe sur Latamné et Saraqeb, ainsi que ses futurs rapports. Ce sont les conclusions subjectives de l'Équipe d'enquête et d'identification qui ont constitué la base de la décision punitive de neutraliser la Syrie – la première mesure de cette nature prise contre un État souverain qui respectait scrupuleusement la Convention.

Je tiens à souligner que la décision prise en avril par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques n'est pas une expression de la volonté collective des États parties à la Convention, comme le prétendent nos collègues occidentaux. Elle a été grossièrement forcée par les délégations occidentales, en violation des normes de la Convention, parce qu'elle a été présentée directement à la Conférence sans être préalablement étudiée par le Conseil exécutif, en violation du principe de consensus.

En fait, moins de la moitié des États membres de l'OIAC et seuls six États occidentaux qui sont actuellement membres du Conseil de sécurité l'ont soutenue. Le reste des membres s'y sont opposés ou se sont abstenus. C'est également la position qu'ont adoptée un certain nombre d'anciens membres du Conseil de sécurité. La politique du deux poids, deux mesures appliquée par le Secrétariat technique s'illustre également dans les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la Syrie. Damas, qui a adhéré à la Convention dans des circonstances très difficiles et inhabituelles, dans le contexte d'une instabilité politique et militaire et d'une menace terroriste alimentée de l'extérieur, et qui, malgré cela, a tenu tous ses engagements en toute bonne foi, est soumise à des exigences déraisonnablement strictes, et l'on crée artificiellement beaucoup d'agitation autour de cette question.

Dans le même temps, le Secrétariat technique de l'OIAC a traîné les pieds à propos de la situation en Libye, où quelque 500 munitions non déclarées ont été

retrouvées en 2012. Il en va de même en ce qui concerne l'Iraq, dont la déclaration initiale n'a pas été confirmée par une tierce partie, mais plutôt faite uniquement sur la base de documents existants de l'ONU.

La position des dirigeants actuels du Secrétariat technique représente une grave menace pour l'autorité de l'OIAC, car elle jette un voile sur son statut et sur un des piliers du régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Elle remet également en question l'efficacité de la mise en œuvre de son mandat par cette organisation. En tant qu'État responsable présent au moment de la création de cette organisation, cette situation nous préoccupe extrêmement. Malheureusement, nous n'observons aucun signe d'amélioration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter l'Inde de sa présidence réussie du Conseil de sécurité en août. Je vous souhaite, Madame la Présidente, ainsi qu'à toute votre équipe, plein succès durant la présidence irlandaise du Conseil en septembre. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous. Je tiens également à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de l'exposé très détaillé et factuel qu'elle a présenté aujourd'hui, et je salue la présence du représentant de la Turquie, de la représentante de l'Iran et du représentant de la Syrie.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ceux qui utilisent de telles armes. L'emploi d'armes chimiques par n'importe quel État constitue une menace inacceptable pour la paix et la sécurité de tous les États. Le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques à maintes reprises et tente d'échapper à ses responsabilités en obstruant les enquêtes indépendantes et en refusant de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'objectif du régime d'Assad est clair : saper les travaux de cette organisation en tant qu'organe chargé de mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques. Comme nous l'avons fait observer à de précédentes occasions, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a attribué quatre attaques à l'arme chimique commises en Syrie au régime d'Assad. Elles viennent s'ajouter aux quatre attaques à l'arme chimique imputées au régime d'Assad par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

Les États-Unis appuient fermement les travaux impartiaux et indépendants de l'OIAC et de tous ses organes d'enquête. Nous saluons la volonté du Directeur

général de l'OIAC de déployer l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie pour mener le vingt-cinquième cycle de consultations à Damas cet automne. Le Gouvernement syrien a une obligation claire de coopérer avec l'OIAC. Ce mois marque le huitième anniversaire de l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques. Je réitère qu'en dépit des efforts faits par l'OIAC pour aider le régime d'Assad à honorer ses obligations en vertu de la Convention, le régime continue de faire fi des appels de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, lui demandant de divulguer pleinement et d'éliminer de façon vérifiable ses programmes d'armes chimiques. L'évaluation de l'OIAC est conforme à la nôtre, à avoir que la déclaration présentée par le régime d'Assad ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète.

Malheureusement, le régime d'Assad continue de retarder et d'obstruer délibérément les travaux de l'OIAC. La Syrie a montré une fois de plus son manque d'honnêteté avec l'OIAC lorsqu'elle a récemment affirmé avoir détruit deux conteneurs qui avaient été préalablement inspectés par l'Équipe d'évaluation des déclarations. Alors que le régime d'Assad avait reçu pour instruction de ne pas ouvrir, déplacer ou modifier les conteneurs et leur contenu de quelque manière que ce soit, il a, sans demander une autorisation écrite préalable à l'OIAC, signalé que ces cylindres avaient été détruits sur un autre site durant l'attaque du 8 juin 2021. Le régime n'a même pas informé l'OIAC que les cylindres avaient été déplacés vers un nouvel emplacement avant de signaler leur destruction.

Les alliés du régime d'Assad, notamment la Russie, ont activement cherché à faire obstacle à tous les efforts visant à promouvoir l'établissement des responsabilités. La Russie continue de défendre le non-respect par le régime d'Assad de ses obligations, notamment en diffusant des informations mensongères, en s'attaquant à l'intégrité et au professionnalisme de l'OIAC et en entravant les efforts déployés par les nations responsables pour que le régime d'Assad soit tenu pour responsable de ses agissements. Ce schéma de validation est dangereux. On ne doit pas tolérer le non-respect répété et persistant par le régime d'Assad de ses obligations en vertu du droit international.

Nous saluons donc la décision de la Conférence des États parties de l'OIAC de condamner l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie et de suspendre ses droits et privilèges en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Cette décision envoie un message

clair et sans équivoque : l'utilisation d'armes chimiques a des conséquences. Il est temps que le régime d'Assad honore les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Le Conseil de sécurité a décidé, en cas de non-respect de la résolution 2118 (2013), d'imposer des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous disposons désormais de preuves accablantes de nombreux incidents de non-respect par le régime d'Assad. Il est maintenant temps de faire respecter et d'appliquer la décision du Conseil. Si des comptes ne sont pas demandés aux auteurs des atrocités commises contre le peuple syrien, une paix durable en Syrie restera hors de portée.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Inde les résultats positifs obtenus sous sa présidence du Conseil de sécurité en août. Je tiens également à féliciter l'Irlande qui assume la présidence pour le mois de septembre. Je crois que sous votre direction, Madame la Présidente, le Conseil obtiendra un grand succès ce mois-ci. La délégation chinoise vous assure, ainsi que vos collègues, de sa pleine coopération. Je remercie également M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité examine chaque mois le dossier des armes chimiques syriennes. La Chine a exprimé clairement et de manière exhaustive sa position à de nombreuses reprises, soulignant que l'enquête sur les questions liées aux armes chimiques syriennes devait être fondée sur des faits et guidée par la science. Elle doit être menée de manière objective et juste. Aujourd'hui, je ne veux pas m'étendre sur le sujet. Je voudrais souligner deux points.

Premièrement, il est impératif de maintenir le dialogue et la coopération pour résoudre la question des armes chimiques syriennes. La Chine a pris note du dernier rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2021/764, annexe). Nous encourageons le Secrétariat technique à renforcer le dialogue avec la Syrie afin de résoudre conjointement les questions en suspens, y compris celles liées à la déclaration initiale de la Syrie. Nous espérons que les deux parties parviendront rapidement à un consensus sur le calendrier du vingt-cinquième cycle de consultations techniques, qu'elles continueront

de faire avancer les préparatifs des réunions en présentiel entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC, qu'elles prendront les dispositions nécessaires pour l'inspection du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques par le Secrétariat technique et qu'elles entameront des discussions concernant l'attaque d'une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée en Syrie. La communauté internationale doit créer des conditions favorables au dialogue et à la coopération entre les deux parties, respecter les préoccupations légitimes de la Syrie et éviter d'exercer des pressions politiques.

Deuxièmement, nous devons revenir au cadre de la Convention sur les armes chimiques pour résoudre la question des armes chimiques syriennes. Tous les États parties doivent préserver l'autorité et l'intégrité de l'enquête. Le traitement des incidents liés à l'utilisation présumée d'armes chimiques doit être strictement conforme aux dispositions de la Convention et de l'Annexe sur la vérification et suivre les principes d'objectivité, d'impartialité et de professionnalisme. Sur la base de cette position, la Chine soutient que la création de l'Équipe d'enquête et d'identification va au-delà de l'autorisation prévue par la Convention. Nous avons toujours eu des inquiétudes quant à ses méthodes de travail, ses procédures et la composition de son personnel. La Chine exhorte tous les États parties à respecter le principe du multilatéralisme, à renforcer le dialogue et la concertation, à réduire la confrontation politique et à travailler ensemble pour créer des conditions favorables et une bonne atmosphère pour que l'OIAC puisse reprendre son fonctionnement normal.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de la République d'Irlande à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaiter, ainsi qu'à votre équipe, beaucoup de succès. Je réitère également mes remerciements et ma reconnaissance à l'Inde pour sa gestion réussie et compétente des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier. Je remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, pour son exposé et je me félicite de la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à cette séance.

La Tunisie rappelle sa ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, en tout lieu et en toute circonstance, quels qu'en soient les motifs ou les justifications. L'utilisation de produits chimiques comme armes constitue une menace pour la

paix et la sécurité internationales et une grave violation du droit international. Les auteurs de ces crimes odieux doivent en répondre.

Dans ce contexte, la Tunisie soutient le mandat vital de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui est responsable de la vérification indépendante et impartiale, y compris en République arabe syrienne. L'OIAC constitue une plate-forme de consultation et de coopération entre les États sur les questions pertinentes.

Nous nous félicitons de l'accord initial entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés sur la tenue prochaine d'une réunion en présentiel. Nous espérons que cette réunion sera le début du rétablissement de l'engagement, du dialogue, de l'instauration de la confiance et de la compréhension mutuelle, contribuant ainsi à faire avancer le dossier chimique syrien. Nous espérons que les parties commenceront à prendre les dispositions nécessaires pour tenir cette réunion dès que possible.

Nous demandons également que les équipes du Secrétariat technique reprennent leurs activités en République arabe syrienne, en coordination avec le Gouvernement syrien, en tenant compte des restrictions toujours imposées en raison de la sécurité et de la situation pandémique dans le pays. Nous soulignons l'importance de mener des enquêtes indépendantes complètes et transparentes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques par l'une ou l'autre des parties, tout en nous efforçant de progresser rapidement dans la résolution des questions en suspens afin que la Syrie respecte pleinement ses engagements.

Nous réaffirmons que les efforts de l'OIAC seront plus efficaces s'ils s'appuient sur l'action collective et coordonnée et sur la coopération constructive du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble dans l'exécution du mandat de surveillance de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

Nous sommes convaincus qu'il est vital et possible de trouver des solutions collectives et consensuelles pour clore le dossier chimique syrien, à l'instar de ce qui a été réalisé lors de l'adoption de la résolution 2585 (2021) pour renouveler le mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie cet été, contribuant ainsi à garantir l'état de droit et l'application du principe de responsabilité et à établir

la confiance dans l'efficacité du régime d'interdiction et de non-prolifération des armes chimiques dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier l'Inde pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité au cours du mois d'août. Je souhaite plein succès à l'Irlande pour sa présidence au cours du mois à venir. Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Le mois dernier, le 21 août, nous avons marqué le huitième anniversaire de l'attaque à l'arme chimique perpétrée dans la Ghouta, dans la banlieue de Damas. Cette attaque reste l'une des atrocités à grande échelle les plus odieuses commises par le régime d'Assad contre son propre peuple pendant le conflit syrien. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées. La grande majorité d'entre elles étaient des civils, dont des centaines de femmes et d'enfants. Il s'agit manifestement d'une violation flagrante du droit international.

L'Estonie condamne fermement les attaques qui ont été commises dans la Ghouta, mais également celles qui ont été perpétrées à Khan Cheikhoun, à Douma, à Latamnè et à Saraqeb, ainsi que les nombreux autres incidents qui ont eu lieu en Syrie depuis le début du conflit. On ne saurait tolérer l'impunité pour ces atrocités criminelles. L'Estonie maintient son appui aux mécanismes de responsabilisation mis en place par un grand nombre de Membres de l'ONU pour lutter contre l'impunité, comme le Mécanisme international, impartial et indépendant et la Commission d'enquête. L'ouverture d'enquêtes pénales par les autorités judiciaires en France, en Allemagne et en Suède constituent autant de pas dans la bonne direction pour rendre justice aux victimes des attaques au gaz sarin perpétrées dans la Ghouta.

En ce qui concerne le rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2021/764, annexe), les questions en suspens concernant la déclaration initiale persistent malheureusement, et la coopération de la Syrie avec l'OIAC se dégrade. Nous constatons avec inquiétude qu'en dépit des efforts déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC, la prochaine série de consultations n'a toujours pas eu lieu. À la demande de la Syrie, l'Accord tripartite qui vise à faciliter les activités qui incombent au Secrétariat technique en Syrie a été prorogé de trois mois seulement, ce qui entrave la capacité de l'OIAC à planifier et à mener ses activités dans le pays. Le fait qu'un visa n'a pas été délivré à un membre du personnel de l'OIAC en temps voulu

pour qu'il puisse être déployé à Damas n'est pas acceptable, pas plus que le déplacement non autorisé des deux cylindres de chlore qui faisaient partie des éléments de preuve relatifs à l'incident survenu à Douma.

Dans sa résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité a décidé que la Syrie devait coopérer pleinement avec l'OIAC, notamment en se conformant à ses recommandations et en donnant au personnel concerné l'accès aux sites et le droit de les inspecter, pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Il est clair que la mise en œuvre cette disposition – le paragraphe 7 de la résolution – laisse à désirer.

Nous prenons note avec satisfaction qu'une réunion est prévue entre le Directeur général Arias et M. Mekdad et nous espérons qu'elle pourra avoir lieu bientôt pour favoriser des progrès indispensables dans ce dossier.

Pour terminer, nous saluons le dévouement et l'intégrité avec lesquels l'OIAC et son Secrétariat technique s'acquittent de leur tâche consistant à faire respecter la norme contre l'utilisation des armes chimiques. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec l'OIAC et à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et au droit international.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres orateurs, je voudrais tout d'abord remercier la délégation indienne pour sa présidence très compétente et réussie en août, et nous souhaitons à l'équipe irlandaise plein succès pour ce mois à venir. Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé sur les progrès réalisés en vue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien.

Il y a deux semaines, nous avons marqué le huitième anniversaire de l'incident qui a eu lieu dans la Ghouta en 2013. Ce triste rappel des conséquences tragiques des armes chimiques ne fait que renforcer notre engagement à préserver la norme mondiale contre l'utilisation des armes chimiques.

Il y a malheureusement eu peu d'évolutions positives dans le dossier syrien depuis notre rencontre du mois dernier (voir S/PV.8830). Nous regrettons que l'Équipe d'évaluation des déclarations n'ait pas encore été déployée en Syrie et qu'il est fort possible que son déploiement soit retardé jusqu'en octobre. Chaque mois de report porte atteinte à une coopération cohérente, à des échanges d'informations et à une assistance technique à la Syrie, qui constituent une priorité. Il faut régler d'urgence cette question. Des inspections régulières,

notamment des installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques situées à Barzah et à Jamrayah, doivent rester une priorité et ne doivent pas continuer à être reportées.

En outre, la Norvège continuera d'exhorter la Syrie à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et à fournir des informations ou des explications techniques suffisantes pour régler les 20 questions restées en suspens. Il est essentiel que les lacunes, les incohérences et les disparités qui ont été identifiées soient résolues. La République arabe syrienne doit s'acquitter de ses obligations conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013). Il est également essentiel que la Syrie prenne les mesures nécessaires pour lever la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Nous constatons avec satisfaction que la question du visa du membre du personnel de l'OIAC a été résolue. Il n'est pas pratique que des situations où il n'y a pas de chef d'équipe déployé à la mission de l'OIAC en Syrie persistent. Nous demandons instamment aux autorités syriennes de délivrer des visas aux membres de l'équipe de l'OIAC rapidement et efficacement, comme elles le faisaient auparavant.

L'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie est une autre composante essentielle des activités du Secrétariat. Même si nous nous réjouissons de la prorogation de l'Accord tripartite, nous sommes préoccupés par le fait qu'une prorogation de trois mois seulement, au lieu des neuf mois proposés, pourrait avoir une incidence négative sur la capacité du Secrétariat à planifier et à mener les activités qui lui incombent au titre de son mandat.

Pour terminer, je voudrais réitérer que la Norvège garde une confiance inébranlable dans le travail du Directeur général Arias et du Secrétariat technique de l'OIAC et dans leur engagement à faire respecter l'interdiction internationale de l'utilisation des armes chimiques.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour saluer la présidence indienne du Conseil de sécurité et vous souhaiter, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre équipe, plein succès pendant votre présidence.

Je voudrais tout d'abord remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé, mais je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit il y a un mois (voir S/PV.8830). La Syrie a l'obligation, en vertu de la Charte des Nations Unies, de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité figurant dans la résolution 2118 (2013), et, en tant que membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), elle a l'obligation d'honorer ses engagements en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Elle a enfreint ces obligations en utilisant des armes chimiques tout au long du conflit en Syrie.

Dans le rapport du Directeur général de l'OIAC de ce mois-ci (S/2021/764, annexe), de nouveaux signes montrent que la Syrie ne coopère pas pleinement avec l'OIAC et son personnel. Par exemple, nous constatons avec inquiétude que la Syrie n'a accepté qu'une prorogation de trois mois de l'Accord tripartite conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OIAC, au lieu des neuf mois qui avaient été demandés, ce qui aura une incidence notable sur la capacité du Secrétariat technique à mener les activités prévues par son mandat. Les membres du Conseil présentent souvent l'Accord tripartite comme une preuve de la soi-disant coopération de la Syrie. Il s'agit en fait d'une preuve du fait que la Syrie ne coopère pas pleinement.

En outre, des retards injustifiés persistent en ce qui concerne un accord sur la prochaine série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et la délivrance des visas au personnel du Secrétariat technique, ce qui a fait que pendant une période, pour la deuxième fois cette année, il n'y avait pas de présence du Secrétariat technique au poste de commandement.

Comme nous l'avons dit le mois dernier, nous espérons que la réunion proposée entre le Directeur général et M. Fayssal Mekdad ouvrira la porte au règlement de ces problèmes liés au respect des obligations. Nous espérons également qu'elle contribuera à des progrès s'agissant de la liste de plus en plus longue des problèmes liés à la déclaration et qu'elle apportera des éclaircissements sur d'autres questions en suspens concernant le régime syrien, comme le déplacement non autorisé de cylindres liés à l'attaque au chlore perpétrée à Douma, dont on a beaucoup parlé, et leur destruction présumée ultérieure.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon regret quant au fait que certains continuent d'utiliser ces séances pour remettre en question les conclusions

scientifiques, techniques et indépendantes de l'OIAC. Ceux qui agissent ainsi prétendent protéger l'OIAC et la Convention sur les armes chimiques. La réalité est tout autre : ils ne cherchent qu'à détourner l'attention de l'emploi avéré d'armes chimiques par le régime d'Assad. Ce faisant, ils continuent à saper la Convention sur les armes chimiques, les normes établies de longue date contre l'utilisation d'armes chimiques, ainsi que le rôle et l'unité du Conseil sur une question aussi importante. Il y a des questions auxquelles il faut répondre, mais ces questions concernent le régime syrien, pas l'OIAC. Le Conseil doit faire clairement comprendre à la Syrie ce qu'il attend de sa part, à savoir la prise de mesures rapides pour régler ces questions et honorer pleinement ses obligations.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation irlandaise à l'occasion de son accession à la présidence pour le mois de septembre et lui adresser nos meilleurs vœux. Je vous remercie également, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres, des aimables paroles adressées à ma délégation pour notre présidence du mois d'août.

Je m'associe à mes préopinants pour remercier de son exposé la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu. Nous avons pris bonne note du contenu du quatre-vingt-quinzième rapport mensuel (S/2021/764, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous prenons acte de l'annonce faite récemment par le Directeur général concernant le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations pour régler les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie et aux soumissions ultérieures, ainsi que de la réponse de l'autorité nationale syrienne qui propose d'accueillir l'Équipe en octobre. Nous encourageons les deux parties à s'entendre sur des dates mutuellement acceptables dans les meilleurs délais.

Notre point de vue sur la Convention sur les armes chimiques n'a pas varié. La Convention est un instrument de désarmement unique en son genre et non discriminatoire. Il s'agit d'un modèle pour l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. Nous attachons une grande importance à la Convention et défendons sa mise en œuvre complète, efficace et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs de tous pour que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu, en tout temps et en toutes circonstances. Elle a toujours soutenu que toutes les enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives, suivre scrupuleusement les dispositions et procédures inscrites dans la Convention, et respecter le fragile équilibre des pouvoirs et des responsabilités qui y sont énoncées, afin d'établir les faits et de parvenir à des conclusions fondées sur des preuves.

Depuis qu'elle a rejoint le Conseil en janvier, l'Inde n'a cessé de mettre en garde contre la possibilité que des entités et des individus terroristes aient accès à des armes chimiques. Nous sommes préoccupés par les fréquentes informations faisant état de la résurgence de groupes terroristes en Syrie et dans la région. Comme nous l'ont appris les retombées de la complaisance dont nous avons fait preuve à l'égard du terrorisme par le passé, la communauté internationale ne peut se permettre de fermer les yeux sur les activités terroristes en Syrie et au-delà.

Lorsque le Conseil a fait bloc en juillet en adoptant à l'unanimité la résolution 2585 (2021), nous avons montré au monde que des progrès dans le dossier syrien, après une décennie de conflit et d'impasse, sont encore possibles à condition que nous soyons prêts à faire un effort supplémentaire et à œuvrer de concert tout en tenant compte des préoccupations de chacun. Continuons à faire preuve du même esprit constructif dans nos délibérations sur les armes chimiques.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de joindre mes félicitations à celles que mes collègues vous ont adressées pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation mexicaine. Je souhaite également rendre hommage à l'Inde pour son travail de qualité le mois dernier. Je remercie par ailleurs la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé, et je salue la présence des représentants de la Syrie et de la Turquie ainsi que de la représentante de l'Iran.

Nous avons noté avec intérêt que la quinzième série d'inspections de l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui avait été reportée à plusieurs reprises, est prévue pour octobre. Nous espérons que la lumière pourra être faite sur les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la Syrie, et que les disparités qui ont été signalées à plusieurs reprises pourront être résolues.

Nous constatons avec inquiétude que, pour la deuxième fois cette année, le poste de chef de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est vacant, ce qui n'est guère encourageant. Nous notons également que l'Accord tripartite entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie, qui doit expirer le 30 septembre prochain, n'a été prorogé que jusqu'au 31 décembre 2021, à la suggestion de la Syrie, ce qui contraste avec la proposition de l'OIAC de le proroger de neuf mois. Quel est le but de tout cela ? Nous considérons que cela ne va guère contribuer à une meilleure coopération entre la Syrie et l'OIAC, ce qui serait pourtant extrêmement souhaitable.

Je voudrais demander à la Haute-Représentante quelles sont les conséquences de cette décision sur les activités prévues ou les enquêtes sur le terrain. La coopération avec l'OIAC et avec les différents mécanismes mis en place pour faire la lumière sur l'emploi d'armes chimiques implique le respect des obligations que les États parties à la Convention ont contractées.

Nous réitérons également notre proposition tendant à ce que les équipes d'enquête de l'OIAC travaillant sur ce dossier puissent fournir des rapports périodiques au Conseil de sécurité, ce qui nous permettrait d'avoir des informations de première main sur leurs enquêtes et de briser l'inertie qui caractérise l'examen mensuel de la question chimique en Syrie. Il s'agit de progresser dans le règlement des questions en suspens au lieu de persister dans un dialogue stérile et répétitif.

À cet égard, la rencontre prochaine entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés, M. Fayssal Mekdad, et le Directeur général de l'OIAC nous semble particulièrement encourageante. Nous espérons que ce dialogue permettra de renforcer la confiance entre les parties et de dissiper les doutes, notamment concernant la présence du produit chimique détecté durant le troisième cycle d'inspections à Barzé, en 2018, et la destruction récente des cylindres liés à l'attaque de Douma, entre autres.

Enfin, le Mexique réaffirme son rejet catégorique de l'emploi d'armes chimiques par tout acteur et en toutes circonstances, ainsi que son appui au travail professionnel de l'OIAC et à ses normes de vérification internationales.

M. de Rivière (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Représentant permanent de l'Inde et son équipe pour une présidence particulièrement

réussie au mois d'août, et de vous souhaiter, Madame la Présidente, bonne chance et plein succès pour votre propre présidence durant ce mois de septembre. Je tiens à remercier M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Une fois de plus, force est de le constater, le régime syrien continue de se soustraire à ses obligations internationales. La liste des blocages est longue. Aucune réponse n'a été apportée aux 20 questions toujours en suspens liées à la déclaration initiale de la Syrie. La France espère que la rencontre entre le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Ministre des affaires étrangères du régime syrien permettra de les aborder de front.

Elle réitère sa préoccupation quant au déplacement et à la destruction non autorisés de deux cylindres relatifs aux attaques de Douma. Le régime syrien doit fournir toutes les informations demandées par le Secrétariat technique de l'OIAC pour faire la lumière sur ce point. L'OIAC, de son côté, est prête, mais elle attend une réponse opérationnelle.

Le report du déploiement de l'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale au mois d'octobre est également dommageable. L'officier de liaison de l'OIAC n'a pas pu obtenir de visa pour remplacer son prédécesseur qui quittait Damas en août, ce qui signifie que le poste est vacant pour la seconde fois cette année. Nous appelons le régime syrien à débloquent rapidement cette situation.

La non-coopération du régime avec l'OIAC est flagrante et conduit ce dernier dans une impasse. Pourtant, et nous le rappelons une fois encore, la décision prise en avril par la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques n'est pas irréversible. Les droits et privilèges qui ont été suspendus en avril peuvent être recouverts. Cela implique que le régime coopère résolument et de bonne foi avec l'OIAC, qui poursuit son travail en toute transparence et avec un très grand professionnalisme.

Il revient naturellement au Conseil de sécurité de le garantir. La question chimique syrienne est loin d'être résolue. Ceux qui tentent de nous faire croire le contraire ne trompent personne. J'encourage les membres du Conseil à en revenir à la mise en œuvre pleine et intégrale de la résolution 2118 (2013). Il en va de notre sécurité à tous.

La France continuera d'œuvrer avec ses partenaires, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, pour que les responsables d'attaques chimiques soient jugés.

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous félicitons à notre tour l'Irlande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous présentons, Madame la Présidente, tous nos vœux de succès. Vous pouvez compter sur notre appui. Nous félicitons en outre l'Inde de sa présidence bien organisée et couronnée de succès le mois dernier.

Je commencerai par rappeler la position notoire de Saint-Vincent-et-les Grenadines : l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances, constitue une violation répréhensible du droit international. Les auteurs d'atrocités commises à l'arme chimique ne doivent pas être autorisés à agir en toute impunité et doivent être amenés à en répondre. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui au mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En outre, nous sommes favorables à toutes les initiatives conçues pour renforcer les capacités de l'OIAC, afin de veiller à ce que son travail reste de la plus haute qualité.

Nous sommes conscients que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait surgir divers obstacles à ce travail. Toutefois, nous restons préoccupés par l'absence globale de progrès dans ce dossier. La question des lacunes, divergences et incohérences non résolues dans la déclaration initiale persiste, et nous espérons que la poursuite du dialogue entre les parties contribuera à la réalisation de progrès concrets. À cet égard, nous prenons bonne note du prochain cycle de consultations. Nous espérons qu'elles donneront des résultats tangibles. De plus, nous attendons avec intérêt que se tienne la réunion en présentiel entre l'OIAC et la Syrie pour discuter des évolutions pertinentes et de la voie à suivre.

Nous nous félicitons que l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Syrie se soient entendus pour proroger de trois mois leur accord tripartite. Cet accord n'a rien perdu de sa pertinence, et sa prorogation, si brève soit-elle, atteste néanmoins de l'esprit de coopération indispensable sur tous les aspects de ce dossier.

En tant qu'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques, l'OIAC joue un rôle crucial pour préserver la paix et la sécurité internationales. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent les efforts de l'organisation pour éliminer les armes chimiques et prévenir leur réapparition, ainsi que pour promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie.

Mettre dûment en œuvre la Convention et la résolution 2118 (2013) nécessite une coopération internationale soutenue, laquelle est toutefois mise à très rude épreuve dès lors qu'il existe un déficit de confiance. L'OIAC doit donc s'employer en permanence à assurer l'intégrité, la transparence et la non-politisation de sa structure interne et de toutes ses activités. En outre, les États parties à la Convention doivent coopérer dans un esprit constructif et rechercher des décisions fondées sur le consensus pour faire échec à la polarisation et à la division. Dans toutes les discussions, les querelles politiques doivent être mises de côté et la vision collective d'un monde libéré des armes chimiques doit rester au premier plan.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant moi, je félicite chaleureusement l'Inde de sa présidence efficace au mois d'août, et je présente tous nos vœux de succès à l'Irlande pour le mois qui commence. Soyez assurée, Madame la Présidente, de l'entière coopération de ma délégation.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé. Je salue également la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie et de la représentante de l'Iran à notre séance aujourd'hui.

Je voudrais rappeler que le Viet Nam a toujours fermement appuyé la non-prolifération et le désarmement pour ce qui concerne les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques.

L'emploi d'armes chimiques, d'une cruauté sans nom, est interdit sans ambiguïté par le droit international, et spécifiquement par la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Les obligations découlant de la CIAC doivent donc être pleinement respectées. La mise en œuvre intégrale de la Convention permet de prévenir les effets immédiats et à long terme de ces armes sur la vie humaine et l'environnement.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui au rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), organisme multilatéral chargé de coordonner les efforts internationaux déployés pour débarrasser le monde des armes chimiques. Dans le même temps, nous estimons que ses activités, notamment les enquêtes qu'elle mène sur les emplois présumés d'armes chimiques, doivent être effectuées

de la manière la plus complète, objective et impartiale possible. L'OIAC doit se conformer strictement à la Convention pour obtenir les résultats escomptés.

Ma délégation se préoccupe elle aussi de l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie, ainsi que de l'ornière dans laquelle s'enlise la recherche d'une solution durable à cette question. Nous prenons bonne note du quatre-vingt-quinzième rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2021/764, annexe), lequel indique que l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne mèneront bientôt à Damas la vingt-cinquième série de consultations. À cet égard, nous appelons les deux parties à approfondir leur coopération technique de la manière la plus constructive et la moins politisée possible, pour parvenir à régler les questions en suspens relatives à la déclaration initiale – c'est là la première obligation d'une application nationale de la CIAC.

Ma délégation attend également avec impatience que se tienne la réunion entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC. Cette réunion, qui s'apparente à une mesure de confiance, devrait permettre de faire le point de la situation et d'aborder le renforcement de la coopération entre les deux parties à l'avenir. Nous attendons avec intérêt qu'elle donne des résultats positifs.

Dans le même temps, compte tenu du temps considérable que prend la recherche d'une solution à ce problème, il est impératif que la collaboration entre l'OIAC et la Syrie soit soutenue par une coopération internationale efficace. Une coopération de bonne foi et non politisée doit être promue au sein de la communauté internationale. Il est indéniable que l'unité du Conseil de sécurité ainsi que celle de tous les États parties à la CIAC est essentielle à la pleine mise en œuvre de la CIAC et de la résolution 2118 (2013).

M. Aougi (Niger) : Je voudrais aussi féliciter l'Inde pour sa présidence du mois passé et souhaiter plein succès à l'Irlande pour la présidence de ce mois. Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Le Niger prend note du rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2021/764, annexe) et réaffirme son soutien à ses travaux pour éliminer la menace de l'utilisation des armes chimiques. Nous espérons voir une reprise complète du déploiement des missions de l'OIAC en Syrie une fois que les mesures de restriction liées à la maladie à coronavirus seront levées.

La résolution définitive de la question des armes chimiques syriennes requiert que le Conseil de sécurité fasse montre d'unité sur la direction et les objectifs des travaux que mène l'OIAC en Syrie. Seul un dialogue continu et franc entre le Secrétariat de l'OIAC et le Gouvernement syrien pourrait aider à résoudre la question de la déclaration initiale de la Syrie, et à terme faire progresser les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la résolution 2118 (2013). À cet effet, ma délégation prend note des efforts continus du Gouvernement syrien pour faire la lumière sur l'usage de ces armes sur son territoire par le biais de ses communications à travers l'OIAC et le Conseil de sécurité, et de sa volonté de continuer à travailler avec le Secrétariat technique en lui garantissant un meilleur accès aux sites répertoriés à travers la Syrie pour y mener ses investigations. Nous nous réjouissons du fait que la Syrie et l'OIAC ont convenu de tenir des cycles de consultations en octobre et nous espérons qu'elles seront fructueuses.

Pour conclure, ma délégation réitère que tous les incidents d'utilisation d'armes chimiques en Syrie doivent appeler la même attention et être traités avec la même diligence afin d'arriver à une conclusion générale, de manière à situer les responsabilités. Les divergences de vues entre les membres du Conseil doivent céder la place à une analyse sereine et technique des résultats des enquêtes menées afin de garantir l'intégrité de l'OIAC.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous assurons de notre coopération et de notre appui. Nous tenons également à féliciter l'Inde de sa présidence réussie. Je remercie par ailleurs la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Le Kenya prend note du rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2021/764, annexe) ainsi que de la présentation d'un rapport par le Gouvernement de la République arabe syrienne.

L'objectif de nos séances mensuelles est d'évaluer la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC du 27 septembre 2013. Il est regrettable que huit ans plus tard et en dépit des réunions mensuelles sur la question, il n'y ait guère eu de progrès réels dont on puisse parler. Néanmoins, la résolution 2118 (2013) reste claire. L'utilisation d'armes chimiques en tout lieu constitue une menace à

la paix et à la sécurité internationales. Le Kenya réaffirme sa ferme conviction que l'emploi de telles armes où que ce soit et par qui que ce soit constitue une violation inacceptable du droit international.

Le Kenya appuie le mandat de l'OIAC en tant qu'organe technique chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Toutefois, pour réaliser des avancées satisfaisantes, les activités qu'elle mène en vue de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien doivent être appuyées par tous et dépolitisées.

Comme nous l'avons déjà dit, une clôture rapide des enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie permettra au Conseil d'aider plus concrètement le peuple syrien dans sa quête de paix durable. En conséquence, nous préconisons de renforcer la coopération et la collaboration entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique, en particulier en ce qui concerne les lacunes, incohérences ou disparités qui n'ont pas été résolues. À cet égard, nous notons que le Directeur général a fait part de son intention de déployer l'Équipe d'évaluation des déclarations pour mener la vingt-cinquième série de consultations à Damas, et que la République arabe syrienne a indiqué que ces consultations pourraient avoir lieu en octobre.

Pour terminer, le Kenya exprime de nouveau sa solidarité et son appui au peuple syrien, qui continue d'œuvrer à un règlement durable dans le cadre du dialogue inclusif dirigé par les Syriens en vue d'un règlement politique qui répondra véritablement à la volonté et aux besoins des millions de Syriens qui souffrent depuis beaucoup trop longtemps.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Irlande.

Je tiens en premier lieu à remercier la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui et de son action importante sur ce dossier. Je souhaite faire trois observations.

Avant tout, je réitère que l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, quels que soient le lieu et le moment, est abjecte et inacceptable. Le Conseil de sécurité doit être uni et ferme pour défendre l'interdiction internationale de ces terribles armes.

Le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en tant qu'organe technique impartial chargé par la communauté internationale de traiter la question de ces armes reste essentiel. Le grand

professionnalisme, l'impartialité et l'intégrité dont fait preuve l'OIAC dans la gestion du dossier syrien ont toujours été clairs. De son côté, le Conseil doit appuyer clairement et fermement l'OIAC et rejeter les efforts qui ont pour but de lui nuire.

Deuxièmement, le fait que la Syrie n'avance pas dans le règlement de la liste croissante des graves problèmes figurant dans sa déclaration initiale reste une source de profonde préoccupation. Nous saluons les efforts constants que consent l'OIAC pour collaborer avec la Syrie en vue de régler ces questions. Nous prenons acte de ce que le Ministre Mekdad a accepté la proposition du Directeur général Arias d'organiser une rencontre pour réfléchir aux moyens de sortir de l'impasse. Nous notons que la Syrie a nommé un représentant en vue de définir les modalités de cette rencontre. Nous encourageons une prise de contact rapide, et nous espérons que cette rencontre permettra de réaliser des progrès absolument nécessaires.

Malheureusement, le dernier rapport de l'OIAC (S/2021/764, annexe) signale un nombre croissant de domaines dans lesquels les actions de la Syrie risquent d'avoir des répercussions sur les travaux de l'OIAC sur le terrain. Il s'agit, notamment, des retards importants dans la délivrance de visas au personnel de l'OIAC ; du nouveau report, jusqu'en octobre, du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, qui était à l'origine prévu en mai ; et du fait que la prorogation de l'accord tripartite soit limitée à trois mois.

La destruction signalée de cylindres de chlore liés à l'incident de Douma suscite de graves questions. Le fait qu'ils aient été déplacés sans que l'OIAC n'en soit informée est préoccupant et symptomatique des difficultés que rencontre l'OIAC. Nous encourageons vivement la Syrie à fournir à l'OIAC les informations et le matériel demandés, y compris les restes des cylindres.

Enfin, ce n'est que grâce à une coopération réelle et significative de la Syrie avec l'OIAC que nous pourrions résoudre ces questions en suspens et être assurés que l'ensemble de ses stocks d'armes chimiques sont déclarés et détruits de manière vérifiable, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). C'est dans notre intérêt à tous, y compris celui de la Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président(e) du Conseil.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu pour qu'elle réponde aux observations et aux questions.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je crois que le représentant du Mexique a posé une question concernant la prolongation de l'accord tripartite actuel. Je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Comme le Conseil de sécurité le sait, l'accord tripartite actuel est valable jusqu'à la fin de ce mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021. Vers la fin du mois de juillet, les trois parties – le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Gouvernement syrien – ont tenu une visioconférence pour discuter de la poursuite de l'extension de l'accord.

Le Secrétariat technique de l'OIAC a proposé une prolongation de neuf mois, tandis que la République arabe syrienne a proposé une prolongation de trois mois. Finalement, le Secrétariat technique de l'OIAC a accepté la prolongation de trois mois, ce qui signifie que l'accord sera valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le Secrétariat technique a également fait savoir à la République arabe syrienne qu'une prolongation d'une durée aussi limitée aura un impact sur la capacité de l'OIAC à planifier et à mener les activités mandatées par les organes de décision de l'OIAC, en particulier celles qui doivent être menées sur le territoire de la République arabe syrienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu pour les précisions qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Inde d'avoir présidé le Conseil de sécurité le mois dernier et vous exprimer, Madame la Présidente, nos vœux de succès dans la conduite des travaux du Conseil ce mois-ci.

L'objectif de cette séance mensuelle est d'informer le Conseil des évolutions relatives aux travaux en cours entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Malheureusement, certains États occidentaux ont fait dérailler ces séances mensuelles et les ont transformées en un moyen de diffamation contre la Syrie par la politisation de questions techniques. Ils ont transformé ces séances en une plateforme pour remettre en question et déformer notre coopération, ainsi que pour lancer des accusations infondées et promouvoir des mensonges contre mon pays. L'ironie est que l'un des États à l'origine de cette approche – les États-Unis d'Amérique – est le seul État partie à la

Convention sur les armes chimiques qui n'a pas encore rempli ses obligations au titre de la Convention concernant la destruction de son arsenal d'armes chimiques.

La République arabe syrienne a exprimé à plusieurs reprises sa ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en toutes circonstances. Nous réaffirmons une fois de plus que nous ne possédons plus d'armes chimiques, mais nous faisons l'objet, sans fondement, d'allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques. Ces accusations sont, sans l'ombre d'un doute, un moyen de détourner l'attention de la communauté internationale de l'utilisation de ces armes par des organisations terroristes qui continuent à être protégées et parrainées.

Les déclarations trompeuses des États-Unis contre mon pays à cet égard sont la preuve évidente que l'Administration américaine poursuit l'approche agressive qu'elle a adoptée il y a plus de dix ans en utilisant ses différents agents pour mener une guerre féroce contre le peuple syrien à tous les niveaux. L'utilisation par la représentante des États-Unis des mots « régime syrien » au lieu de « Gouvernement syrien » plus de 10 fois dans une seule déclaration aujourd'hui est une autre preuve que l'Administration américaine insiste pour maintenir cette approche agressive.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité que la République arabe syrienne a adhéré volontairement à la Convention sur les armes chimiques et a détruit, en un temps record, l'ensemble de son programme d'armes chimiques. En outre, nous souhaitons vivement poursuivre notre coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC.

D'aucuns mettent un accent exagéré sur certaines questions techniques et procédurales de routine et les exploitent pour créer de fausses impressions. Je voudrais donc souligner les évolutions récentes que M^{me} Nakamitsu n'a pas rapportées – des évolutions qui confirment que mon pays coopère avec l'OIAC et souhaite travailler avec elle afin de parvenir à la clôture définitive de ce dossier dans les meilleurs délais.

Tout d'abord, le 15 août, la Syrie a présenté son quatre-vingt-treizième rapport sur ses activités concernant la destruction des armes chimiques et des installations servant à leur fabrication.

Deuxièmement, l'autorité nationale syrienne accueille avec satisfaction le vingt-cinquième cycle de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui se tiendra en octobre, conformément aux engagements des deux parties. À cet égard, je voudrais

rappeler au Conseil de sécurité que c'est le Directeur général de l'OIAC qui ne souhaitait pas envoyer l'Équipe en été, ce qu'il a mentionné devant le Conseil dans son exposé de juin (voir S/PV.8785).

Troisièmement, l'accord tripartite entre l'autorité nationale syrienne, le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets et l'OIAC a été prolongé. La Syrie a insisté sur la nécessité de travailler rapidement sur ces activités afin de s'assurer que la mission puisse être achevée le plus tôt possible.

Quatrièmement, un visa d'entrée a été accordé au chef du bureau de l'OIAC à Damas par le biais d'une procédure accélérée – la procédure standard pour accorder à un ressortissant étranger l'entrée en Syrie pour la première fois prend généralement plus de temps. Nous tenons à souligner que, tout au long de ses années de collaboration avec l'OIAC, la Syrie n'a pas refusé un seul visa d'entrée au personnel de cette organisation.

Cinquièmement, conformément à l'accueil réservé par la Syrie à une réunion entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC à Damas à une date convenant au Directeur général, nous avons notifié au Secrétariat technique qui serait le point focal chargé de préparer cette réunion.

Après toutes ces actions entreprises par le Gouvernement syrien pour coopérer avec l'OIAC, il est regrettable que certains remettent en question, au sein du Conseil, notre coopération avec le Secrétariat technique, ou dénaturent cette coopération par une exploitation politisée de questions techniques et procédurales qui ne sortent pas de l'ordinaire.

Il est évident que les enquêtes de la Mission d'établissement des faits sur le prétendu incident de Douma ont utilisé des méthodes de travail erronées, car la Mission n'a pas respecté les procédures standard conformément à la Convention. Il s'agit, par exemple, de négliger la méthodologie prévue dans l'annexe de vérification, ainsi que les moyens de collecte d'éléments de preuve et des échantillons et les règles régissant la chaîne de contrôle, ainsi que du fait que la Mission s'appuie sur des sources ouvertes et des informations fournies par des organisations terroristes et des groupes qui leur sont affiliés, comme les Casques blancs.

Comment peut-on nous demander de croire à la crédibilité et au professionnalisme de l'équipe de la Mission d'établissement des faits alors que jusqu'à présent, elle n'a pas publié de rapports sur cinq enquêtes concernant des incidents signalés par la République

arabe syrienne il y a cinq ans ? Cinq ans plus tard, la Mission d'établissement des faits n'a pas encore publié de rapports sur ces incidents, alors qu'elle a publié des rapports sur des incidents présumés dont la responsabilité a été attribuée à des groupes terroristes armés, qui ont eu lieu des années après les incidents auxquels je viens de faire référence.

La destruction des deux cylindres liés à cet incident présumé à la suite d'une attaque brutale lancée par Israël contre le site où ils étaient entreposés le 8 juin, qui devrait clairement être condamnée par le Conseil de sécurité, a été utilisée par certains pays comme un moyen de se concentrer uniquement sur des questions de procédure, en s'abstenant de condamner cette agression perfide. Cela s'inscrit dans la continuité de l'approche de ces pays consistant à fermer les yeux sur le terrorisme d'État pratiqué par les autorités d'occupation israéliennes qui, comme tous les membres du Conseil le savent, refusent toujours d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et possèdent toujours un énorme arsenal d'autres armes de destruction massive qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous avions espéré que M^{me} Nakamitsu serait honnête dans son exposé et qu'elle allait parler dans son intégralité de ce que la Syrie a rapporté, à savoir l'agression menée par Israël. Elle n'aurait pas dû être sélective et dire que la Syrie avait seulement signalé une attaque.

Ma délégation a déjà clairement exprimé le plein engagement de l'Autorité nationale syrienne à donner suite à la demande du Secrétariat technique concernant ces deux cylindres et à ne pas les transférer hors du territoire de la République arabe syrienne, car ils constituent des preuves matérielles et juridiques. Il ne faut pas oublier que l'organisation a déjà endommagé un certain nombre d'échantillons qui étaient considérés comme des preuves matérielles, parce qu'ils n'avaient pas été manipulés avec le professionnalisme requis.

En conclusion, toutes les mesures sans précédent dans le traitement du dossier chimique syrien, le recours à la manipulation des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, la mise en place de mécanismes illégaux qui vont au-delà des obligations des États parties à la Convention et l'imposition de leur financement à partir du budget ordinaire, en plus de faire abstraction de toute coopération dont la Syrie a fait preuve et des progrès réalisés à ce jour, et même l'imposition de conditions irréalisables en vue de la suspension des droits et privilèges de la Syrie au sein de l'organisation, démontrent clairement la politisation flagrante de ce

dossier, ainsi que le manque de crédibilité des rapports publiés par l'organisation et le manque d'objectivité et de professionnalisme dans ses travaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Nous réitérons notre plein appui à la Convention sur les armes chimiques et à la promotion de son autorité. L'Iran, qui est un État engagé et partie à la Convention, n'épargnera aucun effort pour la réalisation des objectifs de cet instrument qui revêt une importance capitale. À cette fin, nous appelons et nous attachons une grande importance à la mise en œuvre intégrale, efficace et non discriminatoire de la Convention.

Par ailleurs, nous appelons fermement à l'universalité de la Convention. Pour atteindre ce noble objectif, il faut contraindre le régime israélien à adhérer à la Convention sans aucune condition préalable et sans plus tarder.

L'Iran, qui a été l'une des grandes victimes de l'emploi systématique d'armes chimiques dans l'histoire contemporaine, condamne fermement l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient l'auteur, le lieu ou les circonstances.

En tant que membre actif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la République islamique d'Iran souligne également l'importance fondamentale de veiller à ce que ses travaux soient menés en toute indépendance, et avec impartialité et professionnalisme. Cela est de la plus haute importance, notamment en ce qui concerne les questions liées au respect des obligations par les États parties, y compris la République arabe syrienne.

Une fois encore, nous soulignons l'importance capitale des efforts déployés par le Gouvernement syrien pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. La destruction complète de son programme d'armes chimiques dans de brefs délais et dans des conditions difficiles prouve l'importance que le Gouvernement syrien attache à ces efforts. Nous nous félicitons de la présentation récente par la Syrie de son quatre-vingt-treizième rapport mensuel sur ses activités liées à la destruction d'armes chimiques et installations de

fabrication d'armes chimiques. Nous prenons également note avec satisfaction des préparatifs en cours pour la réunion entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, ainsi que pour la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Il est extrêmement décevant que le dossier chimique syrien ait été politisé par un groupe de pays. Cette tendance, qui a sapé l'autorité de la Convention et la crédibilité de l'OIAC, doit cesser. Il en va de l'intérêt de la Convention, de l'OIAC, de l'état de droit et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout en exprimant notre appui à la nouvelle approche adoptée par l'OIAC et la Syrie pour mener un dialogue de haut niveau, nous encourageons les deux parties à participer de manière constructive à ce processus, et nous espérons que cette initiative aboutira à des résultats positifs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de l'Irlande à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, et je vous souhaite plein succès. Je tiens également à féliciter l'Inde pour sa présidence couronnée de succès le mois dernier, et je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Comme on pouvait s'y attendre, le dernier rapport mensuel (S/2021/764, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) souligne une fois de plus les lacunes, les incohérences et les disparités recensées dans la déclaration d'armes chimiques présentée par le régime syrien. Par conséquent, l'OIAC ne peut pas confirmer si cette déclaration est exacte et complète.

Nous sommes vivement préoccupés par le nombre croissant de questions en suspens. La présence d'une installation non déclarée de production d'armes chimiques en est un exemple. Le régime n'a pas toujours déclaré les agents de guerre chimique produits et/ou utilisés comme armes sur ce site, en violation de ses obligations.

Tout aussi inquiétante est la révélation que le régime d'Al-Assad avait déplacé deux cylindres de chlore liés à l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Douma. Cela s'est produit malgré les avertissements du Secrétariat technique de l'OIAC, sans son consentement et sans même qu'il en ait été informé au préalable.

Voilà encore un autre exemple flagrant du non-respect par le régime d'Assad de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous devons lui demander instamment de fournir toutes les informations pertinentes concernant le déplacement des deux cylindres et ce qu'il en reste après leur destruction. À cet égard, l'unité du Conseil de sécurité est indispensable.

La Turquie a souscrit aux efforts déployés au sein de l'OIAC pour amener le régime à respecter ses obligations en se portant coauteur de la décision adoptée par le Conseil exécutif de l'OIAC en juillet 2020 ainsi que de celle adoptée au cours de la seconde partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties en avril. Ces mesures, qui ont recueilli l'adhésion de l'écrasante majorité des États parties, sont d'une importance vitale pour garantir l'application du principe de responsabilité en Syrie.

L'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad contre son propre peuple a été amplement démontré et son bilan est de plus en plus accablant. Tout récemment, les deux rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification ont permis de prouver que le régime était responsable d'au moins huit attaques à l'arme chimique. Nous condamnons fermement l'emploi d'armes chimiques par le régime.

L'Équipe d'enquête et d'identification a un rôle essentiel à jouer dans l'identification des personnes qui utilisent des armes chimiques. Le régime doit être contraint de lui apporter sa coopération dans le cadre des opérations qu'elle mène en Syrie, notamment en lui délivrant les visas nécessaires et en lui donnant accès aux informations confidentielles concernant son programme chimique militaire. Le régime doit également s'acquitter de son obligation de délivrer un visa au nouveau chef d'équipe de l'OIAC qui sera déployé à Damas.

La Turquie regrette les tentatives qui remettent en cause l'objectivité du travail effectué par le Secrétariat technique de l'OIAC et ses organes d'enquête. Nous réaffirmons notre appui à l'indépendance, au professionnalisme et à l'impartialité du Secrétariat technique.

L'inaction qui perdure au sein du Conseil de sécurité ne peut et ne doit pas être la réponse opposée aux violations éhontées du droit international par le régime. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime appellent des mesures immédiates pour que les responsables répondent pleinement de leurs actes. Nous le devons aux victimes de l'attaque de la Ghouta, dont nous avons commémoré le huitième

anniversaire le mois dernier. Il nous faut prendre des mesures pour honorer les victimes innocentes de toutes les attaques chimiques.

Nous condamnons fermement l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime syrien dans la Ghouta et ailleurs. Mettre fin à l'impunité est une tâche

urgente pour la communauté internationale, en particulier pour le Conseil de sécurité, afin de parvenir à la paix en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 16 h 45.